



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

› Quels bénéfices pour vous ?

- Rapport qualité/prix de la prestation fournie par FCBA,
- Pertinence des réponses et des propositions d'amélioration par la connaissance des procédés,
- Simplification de la gestion du dossier par la mise en œuvre du « **Contrat Privilège** ».

› Pourquoi choisir FCBA ?

FCBA dispose de nombreux experts reconnus, spécialisés dans toutes les activités de la transformation du bois. Cette expertise vous garantit la qualité des résultats et la pertinence des recommandations. Dans certains cas, elle peut être associée à la proximité des stations régionales pour les prélèvements.

L'approche globale de la problématique poussières permet aussi à FCBA de vous proposer des solutions rationnelles et optimisées.

Enfin FCBA vous propose le « **Contrat Privilège** » qui vous permet de retenir la solution la plus appropriée à la typologie de votre entreprise, tout en bénéficiant d'un tarif compétitif.

› Nos références :

- **Scieries** : Ducerf, Margaritelli, Monnet-Sève, Siat, Tarteret, Technipal.
- **Actions collectives scieries** : Aquitaine, Alsace, Aveyron, Bourgogne, Bretagne, Champagne, Picardie.
- **Palettes** : Josso, PGS, Vuillet.
- **Seconde transformation du bois** : Atelier de Cheney, Atelier d'Agencement, Dujardin, Eurocadres, Escaliers Dumas, Fabre, Gente, Jacquelin, Lecuiller, Mathou, Panaget, Placages André, S2IM, Tedesco.
- **Négoces** : CEM DIP, PBM Import, Point P, Silverwood, VM Matériaux.
- **Divers** : Ateliers de l'armée, lycées techniques.

Contacts

Première transformation :
Stéphane Nicosia
stephane.nicosia@fcba.fr
tel : 01 40 19 48 88

Seconde transformation :
Jacques Juan
jacques.juan@fcba.fr
tel : 01 40 19 48 49



10, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris - France
Tél +33 (0)1 40 19 49 19
Fax +33 (0)1 43 40 85 65
www.fcba.fr

POUSSIÈRES DE BOIS

Mesurer – Evaluer – Accompagner

VLEP* = 1mg/m³

Dans le cadre de votre activité, vous transformez du bois ou des matériaux dérivés par des opérations de sciage ou d'usinage. Les opérateurs qui effectuent ces travaux, auxquels s'ajoutent ceux qui manutentionnent certains types de produits (écorce, sciures, plaquettes, granulés...) sont directement concernés par le **risque lié à l'inhalation des poussières de bois** résultant de ces opérations.

Vous souhaitez prévenir ce risque et connaître la concentration en poussières de bois dans l'air de vos ateliers, dans le cadre d'une démarche volontaire ou d'une mise en demeure de l'Inspection du Travail.

➤ **FCBA est à vos côtés pour structurer une véritable démarche d'amélioration et de prévention :**

- en évaluant la situation par la mesure réglementaire et par le diagnostic de vos installations et procédés,
- en vous proposant des actions d'amélioration et en accompagnant leur mise en œuvre,
- en vous aidant à gérer les aspects documentaires (dossier d'installation, fiches et attestations d'exposition),
- en vous fournissant régulièrement des informations sur les évolutions réglementaires pour vous permettre d'anticiper.

Par arrêté du 19 décembre 2008, paru au JORF du 27 décembre 2008, FCBA est agréé pour le contrôle de la VLEP*. FCBA est accrédité par le COFRAC pour cette même prestation.

* VLEP : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle, fixée à 1mg/m³ par le code du travail.

